

1615_007.jpg

Histoire de nostre temps. 7

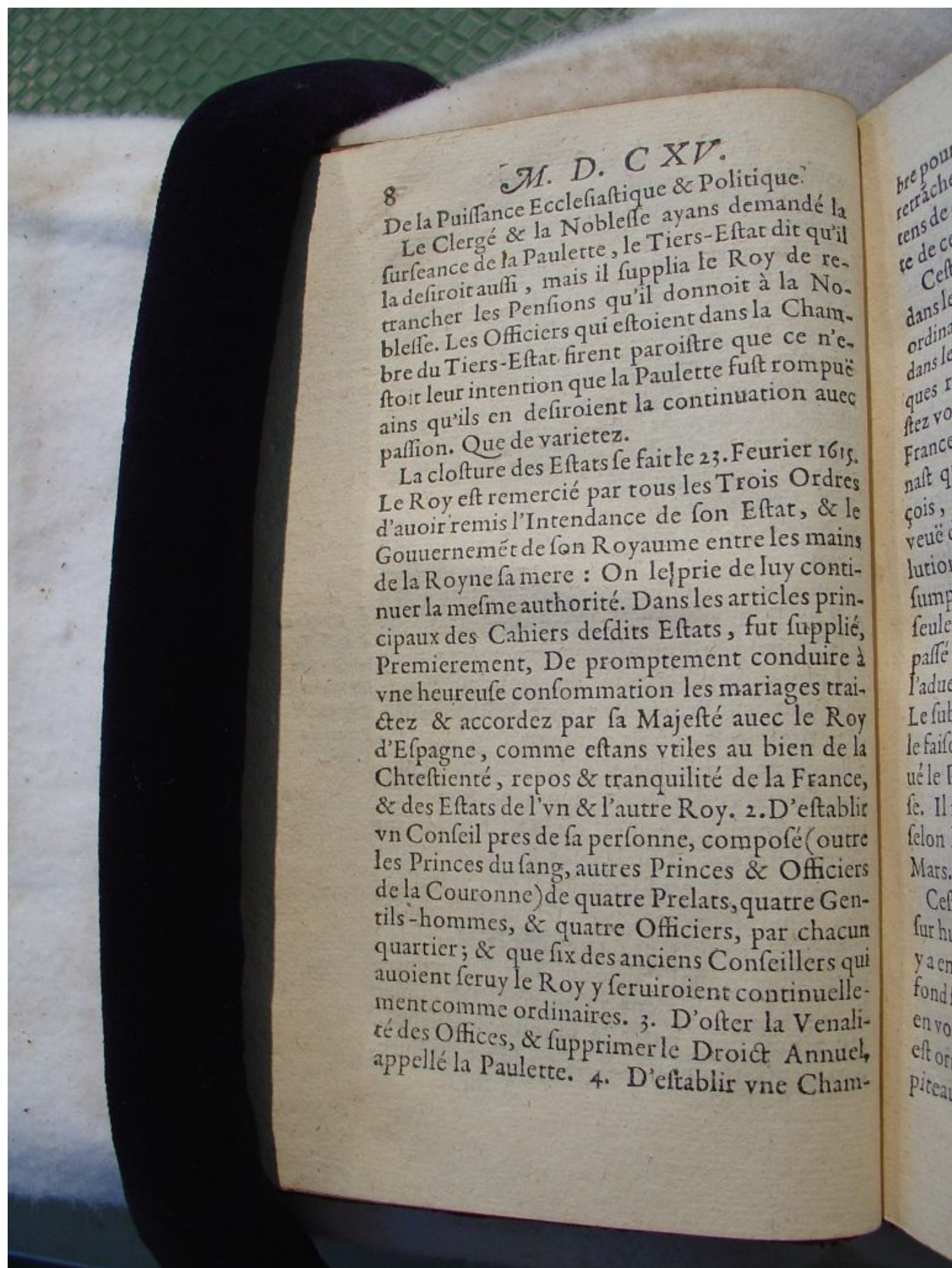
vouloir assubjectir des hommes à vne seruitu-
de intolerable de vouloir tousiours ce que nous
voulons.

Les Estats en dressant le Cahier de leurs Re-
monstrances y mirent cest article: Par le Traicté
de S. Manchould, vostre Majesté trouua bon de laisser
quelques villes en hostage: & pour seureté des condi-
tions accordees, y entretenir quelque garnison, iusques à
la Conuocation des Estats: ce qu'ayant esté fait, il est
plus que raisonnable que l'establissement desdites garni-
sons cesse dès à present, pour soulager d'autant vos fi-
nances, & que lesdites places baillees ou consignees en
depost, soient remises és mains de vostre Majesté, sans
que pour ce elle soit tenuë à aucune rescompense pour
l'extinction desdites garnisons, & reddition de places:
Dequoy ledit sieur Prince ayant eu aduis, offrit
au Roy de luy remettre le Chasteau d'Amboise,
& sa Majesté en donna le gouuernemēt au sieur
de Luines. Les Escriuains du temps affection-
nez audit sieur Prince firent à ce subject courir
de petits liurets, où ils disoient: Que dans les
Chambres de l'Eglise & de la Noblesse, le plus
grand nombre des Deputez auoient esté practi-
quez: Et qu'il n'y auoit que la Chambre du
Tiers-Estat qui estoit la plus saine des Estats:
Au contraire de ces Escriuains il s'en veit d'au-
tres, qui reiettoient ces pratiques sur ledit Sr.
Prince, le voyant tant porté avec le Marechal
de Bouillon pour l'article du Tiers-Estat contre
le Clergé, & disoient qu'on auoit fait couler
cest article pour ietter la pomme de discorde
entre les Catholiques, & ce en suite du liure,

*Le Chasteau
d'Amboise
remis entre
les mains du
Roy par le
Prince de
Condé.*

A iiij

1615_008.jpg



8
M. D. C X V.
De la Puissance Ecclesiastique & Politique.
Le Clergé & la Noblesse ayans demandé la
surseance de la Paulette, le Tiers-Estat dit qu'il
la desiroit aussi, mais il supplia le Roy de re-
trancher les Pensions qu'il donnoit à la No-
blesse. Les Officiers qui estoient dans la Cham-
bre du Tiers-Estat firent paroistre que ce n'e-
stoit leur intention que la Paulette fust rompuë
ains qu'ils en desiroient la continuation avec
passion. Que de varietez.

La closture des Estats se fait le 23. Feurier 1615.
Le Roy est remercié par tous les Trois Ordres
d'auoir remis l'Intendance de son Estat, & le
Gouuernemēt de son Royaume entre les mains
de la Royne sa mere : On le prie de luy conti-
nuer la mesme autorité. Dans les articles prin-
cipaux des Cahiers desdits Estats, fut supplié,
Premierement, De promptement conduire à
vne heureuse consommation les mariages trai-
ctez & accordez par sa Majesté avec le Roy
d'Espagne, comme estans vtils au bien de la
Chrestienté, repos & tranquillité de la France,
& des Estats de l'un & l'autre Roy. 2. D'establis-
vn Conseil pres de sa personne, composé (outre
les Princes du sang, autres Princes & Officiers
de la Couronne) de quatre Prelats, quatre Gen-
tils-hommes, & quatre Officiers, par chacun
quartier; & que six des anciens Conseillers qui
auoient seruy le Roy y seruiroient continuelle-
ment comme ordinaires. 3. D'oster la Venali-
té des Offices, & supprimer le Droiēt Annuel,
appellé la Paulette. 4. D'establis vne Cham-

1615_009.jpg

Histoire de nostre temps.

9

bre pour la Recherche des Financiers : Et 5. De retrâcher les Pensions. S'il y a eu des Mal-contents de ces demâdes, il se verra assez par la suite de ceste Histoire.

Ceste closture d'Estats s'estant rencontrée dans les Iours gras, ausquels par vne coustume ordinaire les Princes de la Chrestienté chacun dans leurs pays, donnent à leurs Peuples quelques resiouyssances publiques ; Leurs Majestez voulurent que Madame auant que sortir de France pour estre conduite en Espagne, donnast quelque signalé contentement aux François, & quelque obligation particuliere en la veuë de ceste Princeesse : & sur ce prinrent resolution de luy faire danser vn Ballet, dont la sumptuosité accompagnant les inuentions non seulement surpassast ce qui s'estoit fait par le passé en semblables effectz, mais ostant encor à l'aduenir l'esperance de rien faire de mesme. Le subiect de ce Ballet fut vn Triomphe qu'elle faisoit vestuë en Minerue, pour auoir captiuë le Prince d'Espagne à qui elle estoit promise. Il fut dansé en la grande salle de Bourbon selon l'ordre qui suit, le dix-neufiesme iour de Mars.

Ceste salle est de dix-huict toizes de longueur sur huict de largeur : au haut bout de laquelle il y a encore vn demy rond de sept toizes de profond sur huict toizes & demie de large, le tout en voute semée de Fleurs de Lys. Son pourtour est orné de colonnes avecques leurs bases, chapiteaux, architraues, frizes & corniches d'or-

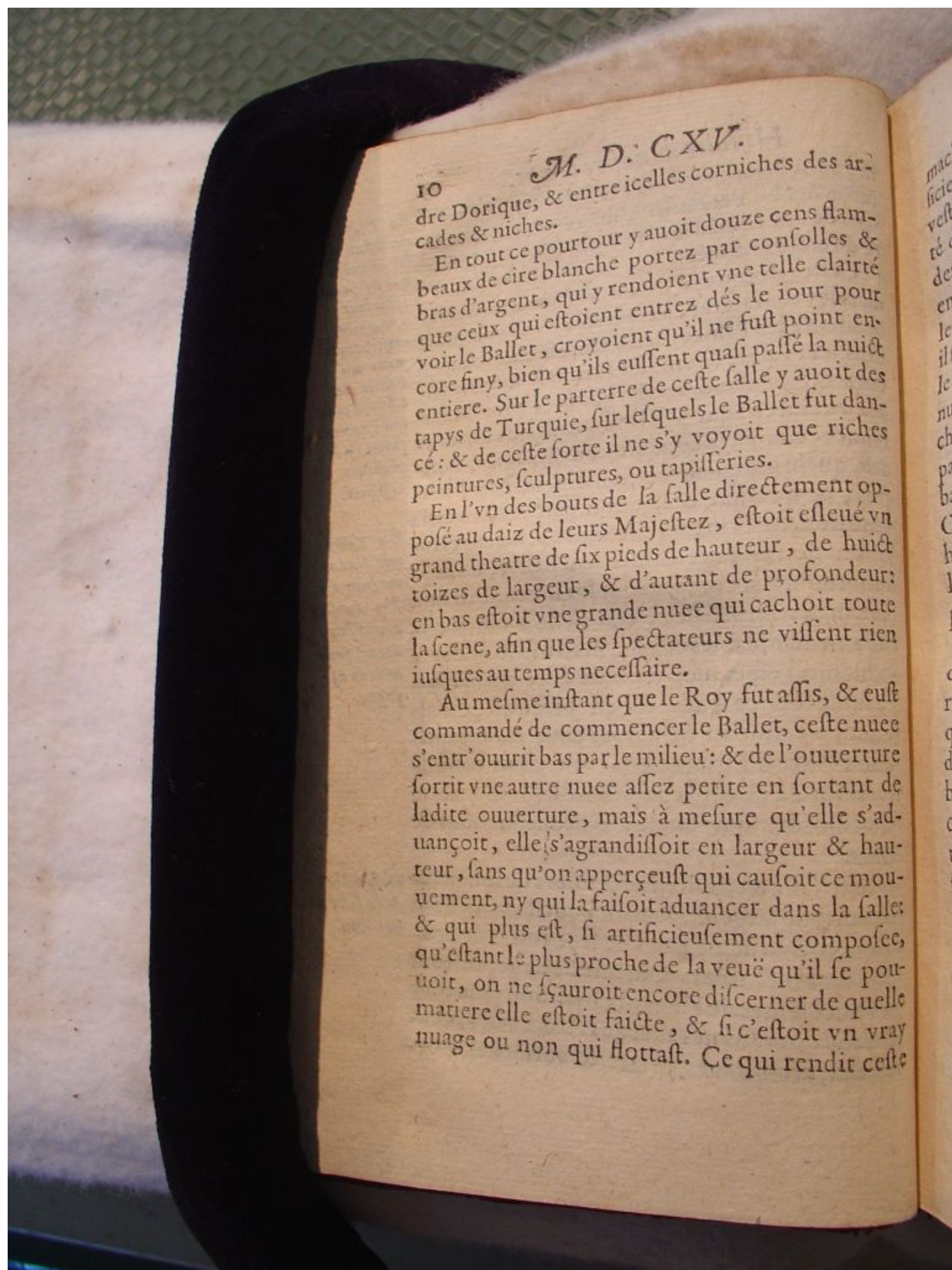
*La Closture
des Estats &
les demâdes
qui s'y firent
apportent
nouveaux
mesconten-*

*mens au
Prince de
Côdè, à ceux
qui l'auoient
suiuy, & à
plusieurs
Officiers.*

*Du Ballet
que Madame
sœur du
Roy dansa
auant son
depart pour
aller en Es-
pagne.*

*Description
de la salle de
Bourbon.*

1615_010.jpg



10 *M. D. CXV.*
dre Dorique, & entre icelles corniches des ar-
cades & niches.

En tout ce pourtour y auoit douze cens flam-
beaux de cire blanche portez par consolles &
bras d'argent, qui y rendoient vne telle clarté
que ceux qui estoient entrez dès le iour pour
voir le Ballet, croyoient qu'il ne fust point en-
core finy, bien qu'ils eussent quasi passé la nuit
entiere. Sur le parterre de ceste salle y auoit des
tapys de Turquie, sur lesquels le Ballet fut dan-
cé: & de ceste sorte il ne s'y voyoit que riches
peintures, sculptures, ou tapisseries.

En l'un des bouts de la salle directement op-
posé au daiz de leurs Majestez, estoit esleué vn
grand theatre de six pieds de hauteur, de huit
toizes de largeur, & d'autant de profondeur:
en bas estoit vne grande nuee qui cachoit toute
la scene, afin que les spectateurs ne vissent rien
iusques au temps necessaire.

Au mesme instant que le Roy fut assis, & eust
commandé de commencer le Ballet, ceste nuee
s'entr'ouurit bas par le milieu: & de l'ouuerture
fortit vne autre nuee assez petite en sortant de
ladite ouuerture, mais à mesure qu'elle s'ad-
uancoit, elle s'agrandissoit en largeur & hau-
teur, sans qu'on apperceust qui causoit ce mou-
uement, ny qui la faisoit aduancer dans la salle:
& qui plus est, si artificieusement composée,
qu'estant le plus proche de la veüe qu'il se pour-
uoit, on ne scauroit encore discerner de quelle
matiere elle estoit faicte, & si c'estoit vn vray
nuage ou non qui flottast. Ce qui rendit ceste

1615_011.jpg

Histoire de nostre temps.

II

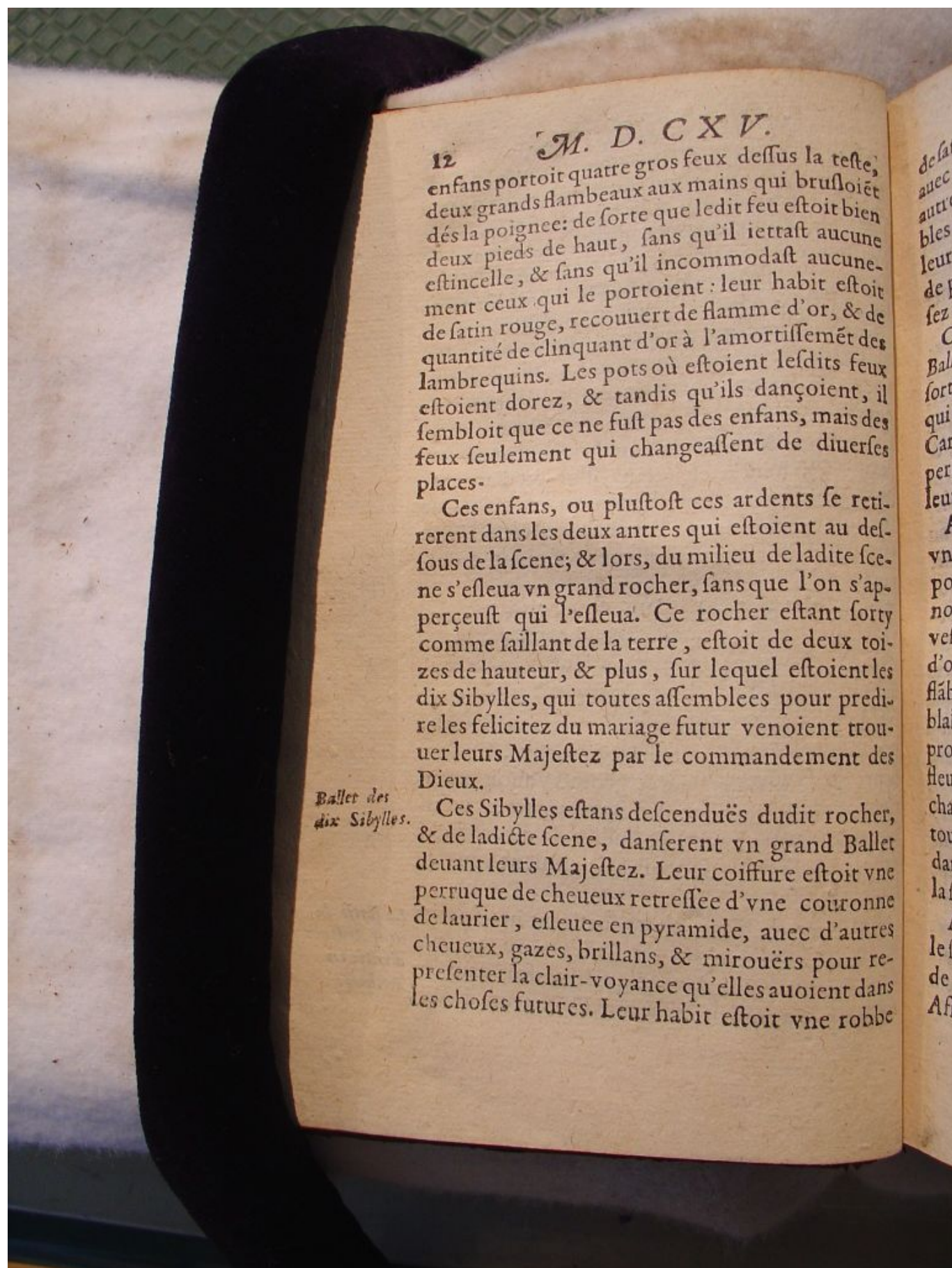
machine plus rare, fut le Bailly, excellent Musicien qui estoit au dessus, representant la Nuit, vestu d'une lame d'argent & noir, avec quantité d'estoiles d'or semées sur son habit, ayant des ailles noires au dos, & vne coiffure faicte en nuage; lequel apres auoir chanté deuant leurs Majestez des vers adressez à la Royne, où il se fit admirer, il se perdit insensiblement dans le lieu dont il estoit fort; & lors la premiere nuée estant disparuë, la scene apparut en rochers, recouverts d'arbrisseaux, animaux rampans, fleurs & ruisseaux coulans des croupes en bas, les heurts esclattans d'or & d'argent. Ces rochers auoient chacun quatre toises de hauteur au moins, & l'artifice y estoit tel, que les yeux plus recognoissans y estoient trompez.

Pour descendre de ladicte scene dans la grande salle y auoit deux descentes desdits rochers renforcees par dessous de trois grottes, desquelles sortoient la plus part des entrees, & dont les bords estoient recouverts de semblables choses que les rochers cy-dessus. Dedans chacun desdits rochers & grottes y auoit quantité de feux non veuz des Spectateurs, qui faisoient voir les heurts & faillies desdits rochers si claires que l'on doutoit s'ils estoient veuz de iour ou de nuit.

D'entre lesdits rochers sortirent neuf petits enfans, representans les Ardents ou vapeurs nocturnes qui se voyent quelquesfois dans les champs au milieu de la nuit: chacun desdits

*La sortie de
neuf Ardents
d'entre les
Rochers.*

1615_012.jpg



12 M. D. CXV.
 enfans portoit quatre gros feux dessus la teste,
 deux grands flambeaux aux mains qui brusloient
 dès la poignée: de sorte que ledit feu estoit bien
 deux pieds de haut, sans qu'il iettast aucune
 estincelle, & sans qu'il incommodast aucune-
 ment ceux qui le portoit: leur habit estoit
 de satin rouge, recouvert de flamme d'or, & de
 quantité de clinquant d'or à l'amortissement des
 lambrequins. Les pots où estoient lesdits feux
 estoient dorez, & tandis qu'ils dançoient, il
 sembloit que ce ne fust pas des enfans, mais des
 feux seulement qui changeassent de diuerses
 places.

Ces enfans, ou plustost ces ardents se reti-
 rerent dans les deux antres qui estoient au des-
 sous de la scene; & lors, du milieu de ladite sce-
 ne s'esleua vn grand rocher, sans que l'on s'ap-
 perceust qui l'esleua. Ce rocher estant sorti
 comme faillant de la terre, estoit de deux toi-
 zes de hauteur, & plus, sur lequel estoient les
 dix Sibylles, qui toutes assemblees pour predi-
 re les felicitez du mariage futur venoient trou-
 uer leurs Majestez par le commandement des
 Dieux.

*Ballet des
 dix Sibylles.*

Ces Sibylles estans descenduës dudit rocher,
 & de ladicte scene, danserent vn grand Ballet
 deuant leurs Majestez. Leur coiffure estoit vne
 perruque de cheveux retressée d'une couronne
 de laurier, esleuee en pyramide, avec d'autres
 cheveux, gazes, brillans, & mirouërs pour re-
 presenter la clair-voyance qu'elles auoient dans
 les choses futures. Leur habit estoit vne robbe

1615_013.jpg

Histoire de nostre temps. 13

de latin à l'antique, couverte de clinquant d'or, avec ornemens de lambrequins, campanes, & autres enrichissemens aussi bigearres & agreables qu'ils estoient de grande valeur. A la fin de leur Ballet elles ietterent en l'air des rouleaux de papier imprimez, où estoient des vers adressez au Roy & à la Royne.

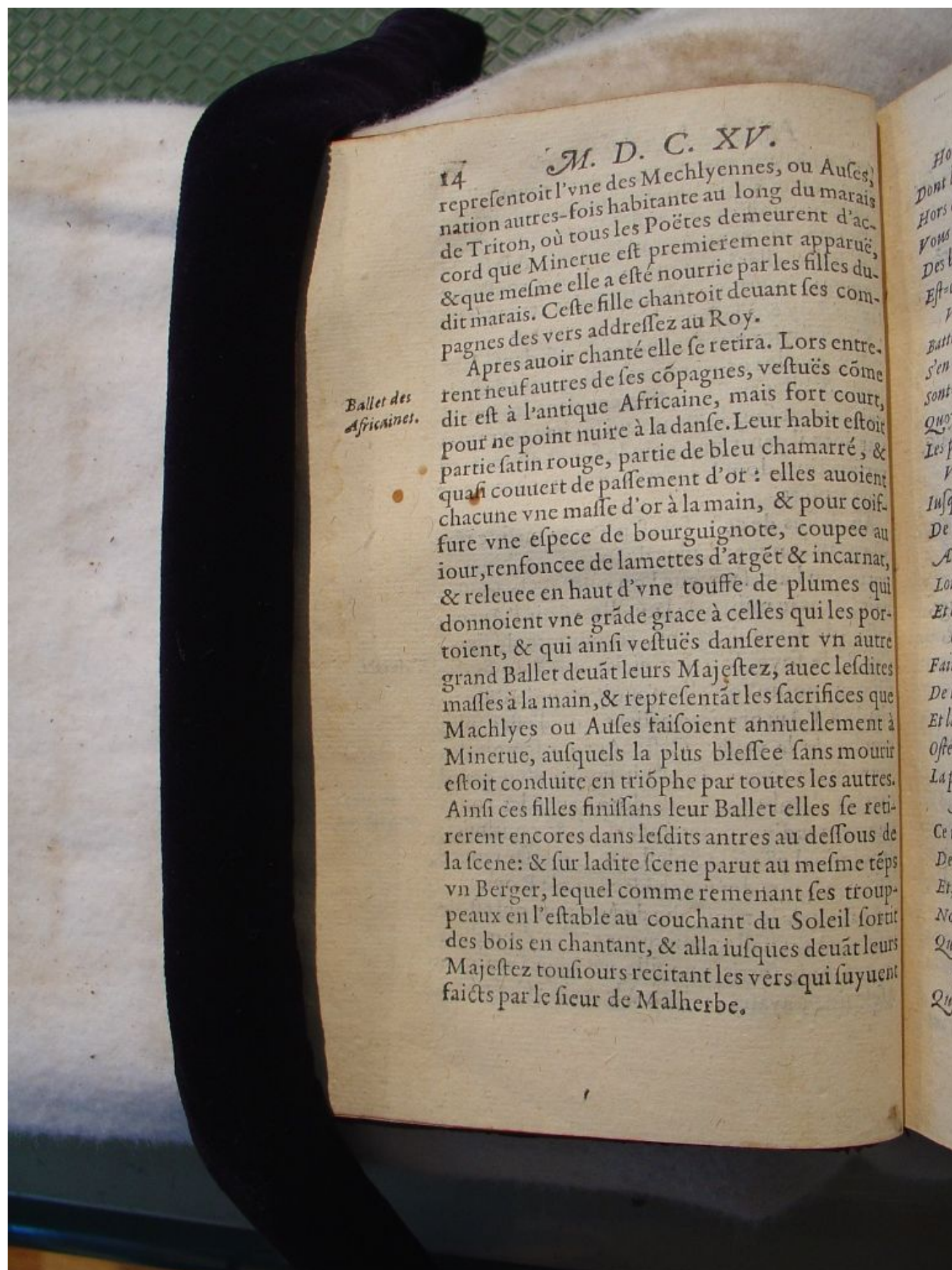
Ces Sibylles n'eurent point si tost dansé leur Ballet, que le rocher entra au lieu dont il estoit sorty, & elles aussi se retirerent dans les antres qui estoient souz la scene, qui se changea toute: Car lors il parut vne grande forest alignee en perspective, dont les arbres estoient chargez de leurs fruiçts.

Au dessus de ceste forest parut au mesme tēps vne grande nuee reculee de toutes machines, & portee en l'air, sans que l'on veist qui la soustenoit: dans le milieu de laquelle estoit l'Aurore vestuë de lame d'argent, recouverte de fleurs d'or & de soye, & si fort esclatante à cause des flâbeaux voisins qu'elle n'auoit rien de dissemblable à l'Aurore iournaliere que d'estre plus proche de la veüe. Ceste Aurore semoit des fleurs sur la scene, & estoit suyuië d'un grand chariot flamboyant, & doré, avec les rouës tournantes d'un mouuemēt esgal & continuel; dans lequel estoit le Soleil, qui trauersant toute la scene chanta des vers adressez à la Royne.

L'Aurore.

Après cela le triomphe de Minerue qui estoit le subject du Ballet commença. Car du milieu de ces bois sortit vne fille vestuë à l'antique Africaine, ayant vn luth à la main: Ceste fille

1615_014.jpg

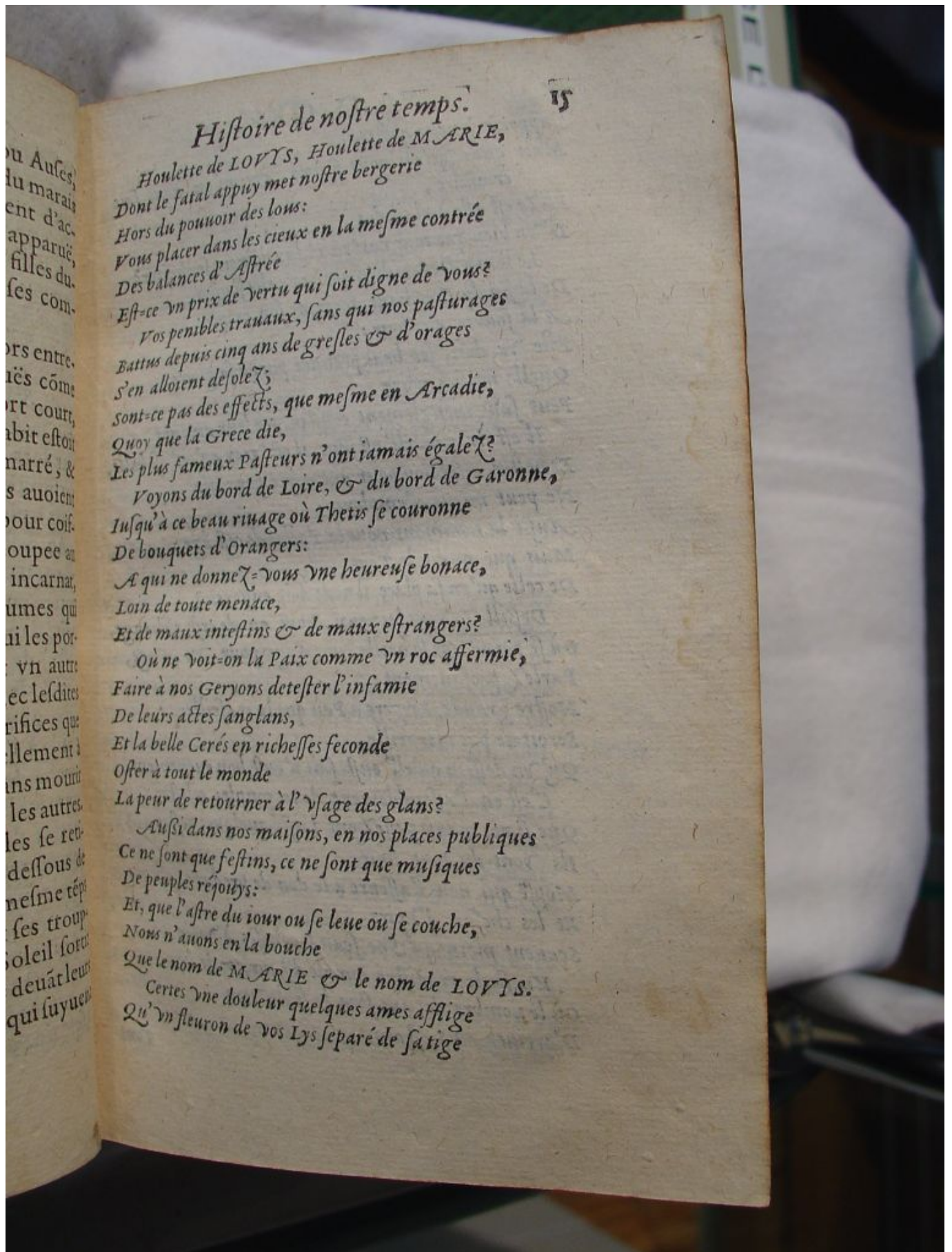


14 *M. D. C. XV.*
 representoit l'une des Mechlyennes, ou Ausès,
 nation autres-fois habitante au long du marais
 de Triton, où tous les Poëtes demeurent d'ac-
 cord que Minerue est premierement apparue,
 & que mesme elle a esté nourrie par les filles du
 dit marais. Ceste fille chantoit deuant ses com-
 pagnes des vers adressez au Roy.

*Ballet des
 Africaines.*

Après auoir chanté elle se retira. Lors entre-
 rent neuf autres de ses cōpagnes, vestuës cōme
 dit est à l'antique Africaine, mais fort court,
 pour ne point nuire à la danse. Leur habit estoit
 partie satin rouge, partie de bleu chamarré, &
 quasi couuert de passément d'or : elles auoient
 chacune vne masse d'or à la main, & pour coif-
 fure vne espee de bourguignote, coupee au
 iour, renfoncée de lamettes d'argēt & incarnat,
 & releuee en haut d'une touffe de plumes qui
 donnoient vne grāde grace à celles qui les por-
 toient, & qui ainsi vestuës danserent vn autre
 grand Ballet deuāt leurs Majestez, avec lescdites
 masses à la main, & representāt les sacrifices que
 Machlyes ou Ausès faisoient annuellement à
 Minerue, ausquels la plus blessée sans mourir
 estoit conduite en triōphe par toutes les autres.
 Ainsi ces filles finissans leur Ballet elles se reti-
 rerent encores dans lescdits antres au deffous de
 la scene : & sur ladite scene parut au mesme tēps
 vn Berger, lequel comme remenant ses trou-
 peaux en l'estable au couchant du Soleil sortit
 des bois en chantant, & alla iusques deuāt leurs
 Majestez tousiours recitant les vers qui suyuent
 faicts par le sieur de Malherbe.

1615_015.jpg



Histoire de nostre temps.

*Houlette de LOVTS, Houlette de M^{ARIE},
 Dont le fatal appuy met nostre bergerie
 Hors du pouvoir des lous:
 Vous placer dans les cieux en la mesme contrée
 Des balances d'*Astrée*
 Est-ce vn prix de vertu qui soit digne de vous?
 Vos penibles travaux, sans qui nos pasturages
 Battus depuis cinq ans de gresles & d'orages
 S'en alloient desolez;
 Sont-ce pas des effets, que mesme en *Arcadie*,
 Quoy que la Grece die,
 Les plus fameux Pasteurs n'ont iamais égale?
 Voyons du bord de Loire, & du bord de Garonne,
 Jusqu'à ce beau riuage où *Thetis* se couronne
 De bouquets d'*Orangers*:
 A qui ne donne-t-elle vous vne heureuse bonace,
 Loin de toute menace,
 Et de maux intestins & de maux estrangers?
 Où ne voit-on la Paix comme vn roc affermie,
 Faire à nos *Geryons* detester l'infamie
 De leurs actes sanglans,
 Et la belle *Cerés* en richesses feconde
 Ofter à tout le monde
 La peur de retourner à l'usage des glans?
 Aussi dans nos maisons, en nos places publiques
 Ce ne sont que festins, ce ne sont que musiques
 De peuples réjoüys:
 Et, que l'astre du iour ou se leue ou se couche,
 Nous n'auons en la bouche
 Que le nom de *M^{ARIE}* & le nom de *LOVTS*.
 Certes vne douleur quelques ames afflige
 Qu'un fleuron de vos Lys separé de sa tige*

1615_016.jpg

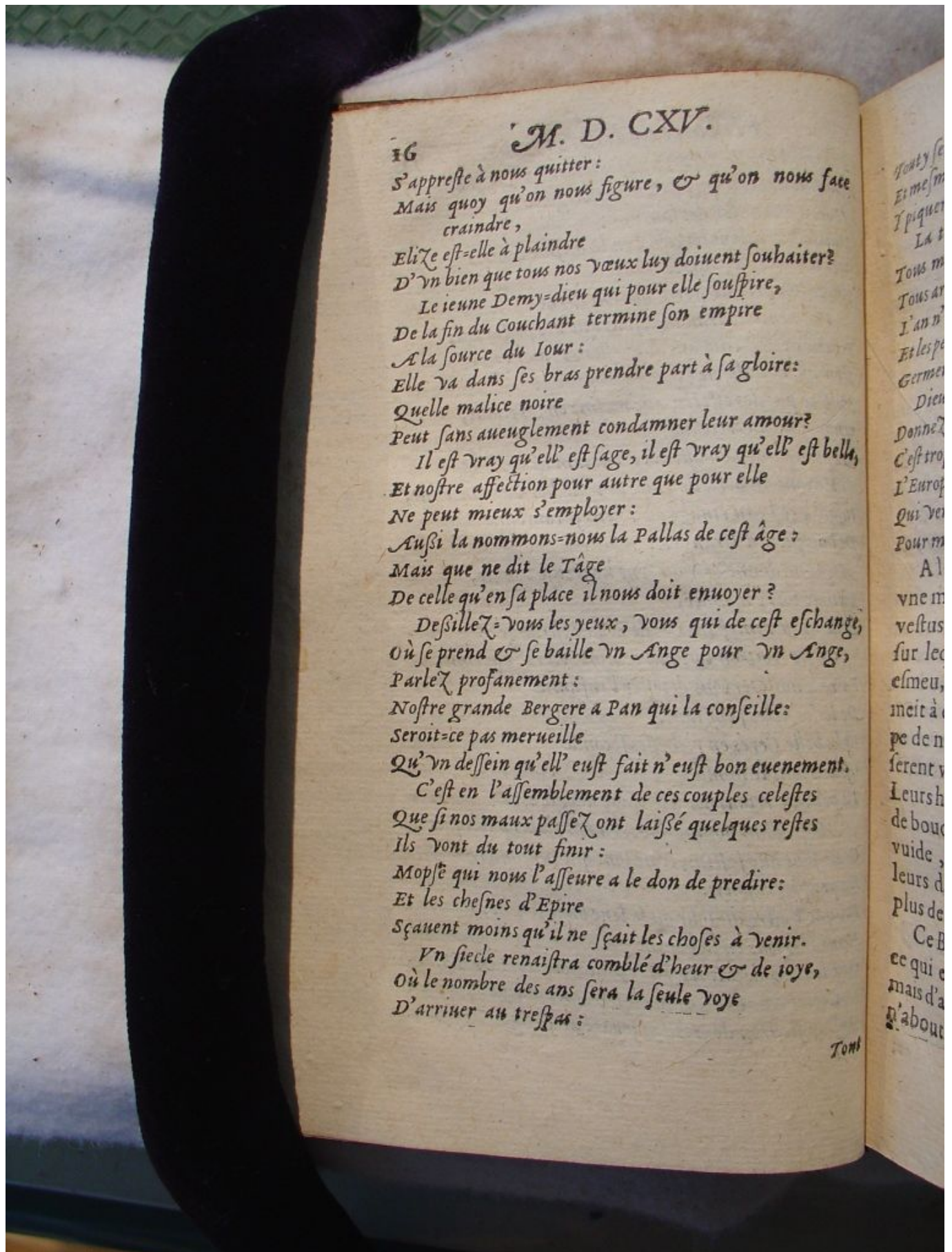


Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan